

Fiducie Erskine and American – Mountainside

Pour soutenir les programmes de présence dans le milieu ou de renouvellement

La Fiducie Erskine and American a été mise sur pied par le Consistoire de Montréal au moment de la fusion de l'ancienne Erskine and American United Church, dans le but de créer un fonds de dotation permanent pour la poursuite des programmes de présence dynamiques qui constituent le patrimoine de cette paroisse, ainsi que pour la constitution de nouveaux ministères et de ministères de renouvellement s'inscrivant dans l'orientation future de notre Église. La fiducie a été renommée pour inclure la Mountainside United Church à la suite d'un apport supplémentaire au fonds de dotation par cette dernière, en 2018. La politique régissant les décaissements de la fiducie permettra aux fiduciaires de recommander l'octroi de subventions pouvant totaliser la limite des fonds disponibles. Cette limite est fixée selon des calculs annuels, lesquels sont basés sur les actifs du fonds. Veuillez prendre note que tous les organismes demandeurs doivent être établis dans la province de Québec et être enregistrés en tant qu'organismes de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Les demandes de subventions pourront être présentées chaque année selon un calendrier fixé par l'Équipe dirigeante en matière de financement et de soutien. Cette information sera mise à jour et publiée au besoin. Consultez le site Web du conseil régional pour l'information la plus récente :

<https://nakonhakaucc.ca/fr/ressources/financement-et-soutien/>

Les demandes sont effectuées uniquement avec le formulaire fourni sur le site Web susmentionné et ne doivent pas comprendre de pièce jointe. Tout document joint à la demande ne sera pas pris en considération ni lu. Si les fiduciaires ont besoin de renseignements supplémentaires ne figurant pas dans une demande, ils en informeront les personnes concernées.

La fiducie a apporté des améliorations à sa procédure de demande de subvention afin de s'assurer que tous les organismes demandeurs puissent présenter leurs programmes et leurs causes, ainsi que les besoins financiers associés, d'une manière faisant en sorte qu'aucune information importante ne soit oubliée ou involontairement omise. Le nouveau formulaire simplifie le processus, permet de déterminer plus facilement les renseignements exacts à fournir et facilite la procédure pour l'ensemble des organismes. Ce changement contribuera à éliminer les questions sur les renseignements à inscrire, notamment pour les organismes présentant une demande pour la première fois, et facilitera le processus autant pour les organismes demandeurs que pour le comité d'évaluation de la fiducie. Le choix de modifier le processus de demande coïncide avec d'autres changements touchant l'administration et la structure de l'Église Unie du Canada et s'inscrit dans le même cadre temporel que ceux-ci.

Les demandes peuvent être acheminées par la poste, par télécopieur ou par courriel au bureau récepteur dont les coordonnées figurent ci-dessous, et reçues au plus tard à la date et à l'heure précisées sur le site Web. Elles peuvent être également présentées en remplissant le formulaire en ligne. Toute demande reçue **fera l'objet d'un accusé de réception** envoyé par courriel. Si vous ne recevez **pas** une confirmation de réception de votre demande, veuillez communiquer avec nous afin de vérifier que votre formulaire a bien été transmis au comité des fiduciaires.

Chaque demande doit comporter une description sommaire du projet, indiquer tout partenariat avec un autre établissement de l'Église Unie et comprendre un budget. Veuillez mentionner si

de l'argent sera reçu d'un autre fonds de l'Église Unie. Veuillez également préciser si d'autres subventions ont été demandées ou reçues.

Les critères généraux de la fiducie sont axés sur les ministères de **présence dans le milieu** ou de **renouveau**, ou une combinaison des deux. Les projets doivent viser à promouvoir la vie et le ministère de l'Église Unie du Canada dans la région ou localement. **La Fiducie Erskine and American – Mountainside n'a pas pour objectif de financer des projets liés au réaménagement d'une propriété ou à des dépenses supplémentaires en salaire.**

Un document de suivi (rapport d'évaluation) indiquant les résultats réels obtenus devra être produit. Cette condition est obligatoire et toute omission de transmettre l'information sur les résultats pourrait entraîner le rejet des demandes de subvention ultérieures.

La Fiducie Erskine and American – Mountainside
a/s Conseil régional Nakonha:ka
225, 50^e Avenue, Lachine (Québec) H8T 2T7
Tél. : 514-634-7015
Télec. : 514-634-2489
Courriel : BRuse@united-church.ca

FIDUCIAIRES: FRED BRAMAN, ELVA CRAWFORD, L.E. MOIR